

Module de spécialisation Niveau II (bis)

Du 26 août au 09 décembre 2026

Les mercredis de 9h00 à 12h15
et de 13h15 à 16h30

1150,00 €

Agrée chèques-formation et congé-éducation payé

Service Bien-être, Sécurité au Travail et Environnement
Boulevard Solvay, 31
6000 Charleroi

Objectifs de la formation

Ce module permet aux participants d'acquérir le savoir, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires à l'accomplissement des tâches et missions incombant au conseiller en prévention (niveau II).

Le conseiller en prévention assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions réglementaires relatives au bien-être au travail, il doit par conséquent connaître la législation d'application et pouvoir faire preuve des compétences techniques et scientifiques nécessaires.

Public cible

Les personnes appelées à exercer la fonction de conseiller en prévention de niveau 2 dans une entreprise du groupe B (c'est-à-dire comptant de 200 à 1.000 travailleurs) ou la fonction d'adjoint à un conseiller en prévention de niveau 1 (entreprise de plus de 1.000 travailleurs).

Plus d'informations

Cette formation est agréée par le SPF emploi, travail et concertation sociale.

Conditions d'admission

-Être porteur au minimum d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou de cours secondaires supérieurs (Code de bien-être au travail, Livre II, Titre IV, 28 avril 2017, modifié par l'arrêté royal du 12 mai 2024, relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail).

-Être détenteur de l'attestation de réussite du module multidisciplinaire de base.

Le certificat de conseiller en prévention du niveau II sera délivré après réussite des épreuves de fin de cycle de chacun des modules (module multidisciplinaire de base + module de spécialisation du niveau II) et le TFE.

Contact

beste@umons.ac.be